## Concert par l'accordéon-Club de la Brie

Le dimanche 6 mai, à 20 H 30, salle polyvalente, nous aurons la chance de bénéficier

de ce concert exceptionnel!

Ce grand orchestre, qui ne compte pas moins de 20 musiciens, est composé d'une majorité d'accordéons soutenus par une section rythmique: guitare, basse, batterie, percussion, ainsi que de claviers et d'un violon solo.

Ce programme proposé est très éclectique, allant de Haendel à Charles Aznavour, en passant par Schubert, Astor Piazzola, Freddy Mercury, Michel Fugain, etc..

De quoi enthousiasmer un large public, jeunes et moins jeunes, mélomanes ou simplement amateurs de musiques variées et de chansons françaises !...



## Les Communes de France et leurs symboles

République de J.F. Soitoux, premier prix du «concours pour la figure de la République » organisé en 1848 par le Gouvernement Provisoire, qui avait déconseillé aux artistes d'utiliser le bonnet phrygien, jugé trop révolutionnaire.

## Le calendrier du mois

Mardi 01 Mai : Judo « Coupe du Muguet » Salle Polyvalente de 10 H 30 à 18 H

Dimanche 06 Mai : Concert par l'Accordéon-Club de la Brie Salle Polyvalente à 20 H 30

Mardi 08 Mai: Commémoration du 08 MAI 1945.

Départ devant la Mairie à 10 H 15 Foire aux Plants et aux produits du terroir Parking des Ferrages à partir de 8 H

Journée des Cavaliers de l'Issole Pré de Naple toute la journée

Samedi 12 Mai : Cinéma

Salle Polyvalente à 20 H 30

Samedi 26 Mai : Exposition de peinture du Club des Cigales Local du Club Rue A. Daudet de 10 H à 18 H

Lundi 04 Juin : Foire à la Brocante du Comité des Fêtes

Place de la Gare de 7 H à 19 H Foire aux croûtes de l'Association ARTS'TASIE Pré de Naple sur les bords de l'Issole toute la journée

## Réouverture de la Pizzeria des Chênes



La Pizzeria des Chênes réouvre ses portes tous les week-ends et sera ouverte tous les soirs durant les mois de Juillet et Août.

Pour tout renseignement ou réservation : **2**: 04.94.72.24.21

## Le carnet de Sainte-Anastasie

Naissance

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Driss HOURLIER, né le 11 avril dernier. Nous présentons à ses parents toutes nos félicitations. Erratum

Suite à une erreur dans le bulletin du mois de mars 2001, nous avions le annoncé la naissance de Jean-Yves SALAUN. Il s'agissait en fait de Baptiste, né le 19 février dernier. Avec nos excuses pour cette erreur.

#### Décès

Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur Hubert SCHNEIDER, survenu le 31 mars dernier. Nous présentons à sa famille nos plus sincères condoléances.

Remerciements

Madame Mireille SCHNEIDER et ses enfants, dans l'impossibilité de aux répondre nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion du décès de Monsieur Hubert SCHNEIDER, vous prient de recevoir l'expression de leur reconnaissance émue.

## **Petite Annonce**

 Particulier vend : -table chêne massif 72x190, 3500 F.

-canapé convertible 400 F.

-table ronde pin 600 F.

**\***: 04.94.72.24.88

## Le Comité des Fêtes

Organise

## Le LUNDI 4 JUIN 2001

de 7 Hà 19 H Place de la Gare

- Foire à la Brocante
- Marché Paysan
- Marché aux Puces
- Foire artisanale
- et Produits Bio

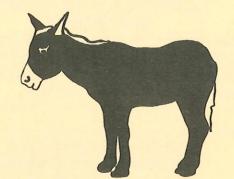
Les Habitants de Sainte-Anastasie désirant vendre leurs objets personnels doivent demander une autorisation en Mairie.

Les autres exposants devront produire leur carte professionnelle.

Buvette - Sandwichs - Café Toute la journée Renseignements: Tél. 04.94.72.26.59

# Sainte-Anastasie





Bulletin Municipal

**AVRIL 2001** n°133

## Le mot du maire

S'il peut être une source d'agacement bien gaulois c'est, à n'en pas douter, le constat de l'unanimité persistante des votes d'un Conseil Municipal.

Dans un pays où les démons de la IVème sont encore vivaces et où les joutes partisanes sont élevées au rang de sport national, le public n'admet pas volontiers qu'un bon match puisse se terminer sans pugilat. Les matins calmes ne sauraient donc précéder que la tempête quitte -pour v parvenir- à ne discuter que du sexe des anges.

Soyons cependant rassurés ; à Sainte-Anastasie, le vote unanime n'est pas un dogme et chaque élu peut, en son âme et conscience, approuver ou non tel projet communal.

Quant au Maire, ce n'est souvent qu'après de longues consultations en amont, à la recherche d'un juste consensus ou d'un compromis acceptable, qu'il arrête l'ordre du jour de l'assemblée communale.

Il lui arrive enfin de temps à autre -pour ne pas imiter l'âne de Buridan qui, également affamé et assoiffé, mais incapable de choisir, mourut de faim et de soif à mi-chemin entre un picotin d'avoine et un seau d'eau- de pousser légèrement vers le centre ... l'un des deux récipients.

Jean-Pierre MORIN



#### **ASSISTANTE SOCIALE**

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

**2** 04.98.05.15.00

## ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 11 et 25 MAI 2001 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

### ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 3 MAI 2001 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

#### A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile Mission: assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).

16 Av. Dréo à Brignoles Tél : 04.94.69.44.86

## PHARMACIES DE GARDE

N'ayant pas reçu le tableau de garde des pharmacies nous vous indiquons le numéro du standard d'appel d'urgence :

Standard: 04.94.07.08.08

#### RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochains ramassages des « monstres » :

♦ Le LUNDI 28 mai 2001

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

#### MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

#### Numéros utiles:

-Accueil: 04.94.69.64.40

-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42

-M. Cuénot 1er Adjoint (urbanisme) :

04.94.69.64.45 -Mme Laurent 2<sup>ème</sup> Adjoint (Action sociale) : 04.94.69.64.47

-Service cantine: 04.94.69.64.44

#### POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale : 06.03.44.79.10.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de nonréponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

## DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

### INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT NOUVEAU

numéro d'appel: 04.94.37.30.50. puis numéro donné par le répondeur

## SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 01 Mai ..... Dr AZUELOS ..... 04.94.78.32.67 Le 06 Mai ..... Dr LEMADEC .... 04.94.59.69.52 Le 08 Mai ..... Dr CORBIER ..... 04.98.05.21.21 Le 13 Mai ... Dr ARNAUD ...... 04.94.80.26.94 Le 20 Mai ..... Dr BRAUN ...... 04.94.33.22.04 Le 24 Mai ..... Dr FAURE ...... 04.94.78.33.81 Le 27 Mai ..... Dr CHRESTIAN . 04.94.69.78.75

Le Maire, Le Conseil Municipal,

ont l'honneur de vous inviter à la Commémoration Officielle de la Victoire du 08 MAI 1945.

\_\_\_\_\_

10H15 : Départ du cortège (devant la Mairie).

10H30 : Cérémonie devant le Monument aux Morts (cim etière) avec la participation de la Chorale « Chant et Amitié »

10H45 : Apéritif au Bar des Amis

## L'Association Bouliste communique

Programme du mois de Mai 2001

- Dimanche 06 Mai : mêlée des mêlées 600 F. Association Bouliste Tirage 14 H.
- Mardi 08 Mai: 2x2 choisis 600 F. Association Bouliste Tirage 14 H.
- Dimanche 13 Mai: Mixte 1H 1F 600 F. Association Bouliste Tirage 14 H.
- Dimanche 20 Mai: 2x2 choisis 600 F. Association Bouliste Tirage 14 H.

## Le Tennis Club Ste-Anastasie

Organise

son 2<sup>ème</sup> Tournoi de Mai NC/4<sup>ème</sup> série/3<sup>ème</sup> série

## du 12 au 27 Mai 2001

6 500 F. de prix Juge-Arbitre Martine NISSE N°5557159P

Catégories

Jeunes : -G. F. 13/14 ans -G. F. 15/16 ans

Seniors: S.M., S.D., D.M., D.D., D. Mixte.

Clôture des engagements : Mercredi 9 Mai 2001

-jeunes 70 F. jeunes en seniors 70 F. -seniors 80 F.

-doubles 50 F. Inscriptions: T.C. STE-ANASTASIE 83136

Les Négadisses Tél.: 06.10.60.81.90

## « Arts'Tasie »

L'Assemblée Générale qui devait se tenir le 1er mars a dû, en raison des intempéries, être reportée au 29

Le Président a tout d'abord remercié les membres du Conseil d'Administration et ceux du bureau pour l'aide précieuse qu'ils lui ont apportée tout au long de la saison écoulée. Puis il a dressé le bilan d'activité et proposé un programme pour l'année 2001. Ce programme a été adopté à l'unanimité.

Il a ensuite été procédé au remplacement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration. Les « sortants » ont été aussitôt réélus à l'unanimité. Il a alors été procédé au remplacement d'un membre du Conseil d'Administration démissionnaire. C'est Madame Thérèse Vandeginste qui a été élue à la majorité. Le Président a remercié l'administrateur sortant pour l'aide qu'il a apportée tout au long de son mandat, et qui continue à adhérer à l'association, mais aussi la nouvelle élue qui n'a pas hésité à accepter de prendre des responsabilités au sein de l'association.

La réunion s'est terminée autour du vin de l'amitié.

-Quelques dates à noter :

- 2 Mai -Ouverture des portes de l'atelier de peinture pour les enfants à 13H45. 18 enfants y sont inscrits.
- 4 Juin -Foire aux croûtes au Pré de Naple sur les bords de l'Issole.
- 15-16 Septembre Exposition de peinture annuelle.

Le Président – A. Etienne

# La vie au village



## Foire aux plants et aux produits du terroir

Cette manifestation, qui, pour la

seconde fois, a lieu le 8 mai, parking des Ferrages, se déroulera toute la journée, de 8H à 19

Elle est organisée par l'Association « La Prouvenço doù tems passa » et la mairie.

Seront présents de nombreux exposants de plants d'arbres fruitiers et de fleurs (première foire aux plants dont la date garantit une plantation ne risquant plus de subir une gelée tardive).

## On peut signaler également :

-Exposition et vente de produits du terroir : miels et nougats, pains artisanaux du village, charcuterie « maison », huiles d'olive, etc...

-Dégustation des vins de « la Coopérative de Sainte-Anastasie ».

-Nombreux artisans: sculpteurs, potiers, vanniers, articles de décoration, etc..

-Apéritif public à partir de 11 H 30.

-Animation durant l'apéritif et dans la journée : chants et danses provençaux.

Pour tout renseignement, s'adresser au Président de l'Association : M. Raphaël CASTALDO, Tél.: 04.94.72.23.76.



voie publique

# **Subventions associatives**

Après les récentes chutes de neige, de nombreux arbres sont tombés tant sur les voies publiques que sur les cours d'eau.

Attention aux chutes d'arbres sur la

Hormis les cas de force majeure et de péril imminent, la commune ou les services départementaux ou de l'Etat n'ont pas compétence pour intervenir sur les domaines privés.

C'est donc bien aux propriétaires de ces arbres de procéder à leur élagage ou à leur abattage afin de prévenir ainsi le risque encouru par les usagers du domaine public.

## Aide au logement A.D.I.L.

L'A.D.I.L. peut répondre à toute question concernant les problèmes de logement. Tél.: 04.94.22.65.85 (du lundi au vendredi de 9H à 13H et 14H à 17H, le vendredi de 14 à 16H). Afin de présenter les demandes de subvention dans les meilleurs délais à la Commission des Finances, puis au Conseil Municipal, les associations sont invitées à déposer leur dossier en mairie aussi tôt

Ces dossiers doivent être constitués :

-d'un état nominatif des adhérents ; -du dernier budget de l'Association ;

-du budget prévisionnel 2001.

## Enfants et jeunes handicapés

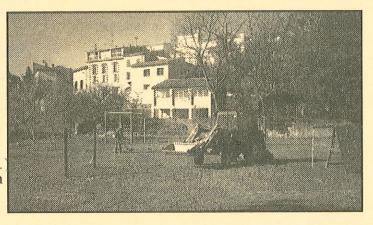
Séjour en centres de vacances été 2001

Dés séjours en centres de vacances sont organisés par l'A.P.A.J.H.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie (Mme Laurent).

## Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- Travaux de débroussaillage...
- Remplissage de la jardinière du parking des Ferrages. Les plantations se feront ultérieurement.
- -Mise en place des entourages d'arbres sur le parking des Ferrages.
- -Entretien des plantations environnant la mairie : escaliers, rocaille et abords...
- Restaurant scolaire: poursuite des travaux de mise aux normes (distillés année après année...)
   -installation d'une paillasse pour la préparation des repas:
  - -installation d'un lave-mains supplémentaire; -montage de portes coulissantes sous les paillasses;
  - -pose d'étagères dans l'annexe du restaurant scolaire ;
  - -pose de carrelage de propreté;
  - -peinture.



- -Entretien des espaces verts : Pré de la Font, Pré de Naple, terrain de foot-ball...
- -Abattage sur le communal des arbres touchés par la tempête de neige de fin mars.
- Travaux divers à la Mairie.

# La vie associative

## Club des Cigales

Le jeudi 17 mai, dès 8 heures du matin, les «Cigales» prendront la route pour atteindre l'abbaye cistercienne de Silvacane, sœur provençale de celles de Sénanque et du Thoronet. Un guide les y attendra. Puis, poursuivant leur périple, elles se rendront au village de Lourmarin, situé au pied de la montagne du Lubéron, afin d'y prendre leur repas.

L'après-midi sera consacré à la visite -également guidée- du château qui domine le village. Cette belle demeure Renaissance renferme, notamment, de vieux meubles provençaux et espagnols, des cheminées monumentales, un atelier de peinture, ainsi qu'un musée compagnonique.

Prix de la journée 230 F. Inscriptions <u>jusqu'au 10</u> mai au 04.94.72.20.33.

Le <u>Samedi 26 mai</u>, de 10 H. à 18 H. au siège du Club, exposition des peintures réalisées sur une année par les « Cigales », dirigées par leur professeur Gilles Du Genêt.

A cette occasion, chaque visiteur pourra participer à l'élaboration d'une toile collective (10 F. le coup de pinceau) au profit de la lutte contre le cancer. Nous vous attendons en grand nombre.

# Chronique municipale

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 6 avril 2001

Etaient Présents: MMES BOCQUET, BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM. ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, CORBIER, HOFFMANN, ISTRIA, JURAVER, LALANDEC, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER, TOSELLO.

Absent Excusé: Néant

Sous la présidence de Monsieur MORIN, Maire.

#### BUDGET COMMUNAL: AFFECTATION DU RESULTAT 2000

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent réalisé en 2000 au Budget Communal est de 130 270.95 F...

Il se décompose de la façon suivante :

-un solde d'exécution positif de 543 517.26 F. en fonctionnement

-et un solde d'exécution négatif de – 413 246.31 .F. en investissement.

Il convient donc d'affecter une partie de cet excédent 2000, soit 420 000 F. au financement des dépenses d'investissement article 1068 au Budget soit 123 517.26 F., au compte 002 excédent antérieur reporté et le solde d'exécution déficitaire au compte 001 solde l'exécution déficitaire en investissement.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

#### BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2000

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en 2000 au Budget annuel du service de l'eau et de l'assainissement est de 951 194.51 F..

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter une partie de cet excédent 2000, soit 200 000 F. au financement des dépenses d'investissement, article 1068 du Budget 2001 réparti comme suit :

• 150 000.F. au Budget Eau

• 50 000.F. au Budget Assainissement.

Le reste est repris en section d'exploitation du Budget 2001 soit 322 980.64 F. article 002 excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

• 282 499.82 F. au Budget Eau

40 480.82 F. au Budget Assainissement.

En ce qui concerne le résultat d'investissement soit 428 213.87 F., il est reporté au compte 001 excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

• 117 326.09.F. au Budget Assainissement

• 310 887.78 F. au Budget Eau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

#### DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L 2122-22,

-Considérant qu'il est de l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale de déléguer au Maire certaines prérogatives prévues à l'article susnommé.

-Ayant entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-M. le Maire est chargé, par délégation de pouvoir du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues aux alinéas:

- 1 D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;
- 6 De passer les contrats d'assurance;
- 8 De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9 D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11 De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

14 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;

16 - D'intenter, au nom de la Commune, des actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle pour toute affaire de contentieux, d'urbanisme et de police tant devant les juridictions administratives que pénales en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-De donner pouvoir au Maire afin de prononcer l'exécution de la présente délibération.

#### FESTIVITES ET CEREMONIES

Le Conseil, sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré,

DECIDE conformément à la législation en vigueur, de prendre pour la durée du mandat en charge les dépenses résultant des fêtes locales et des réceptions présentant un intérêt communal certain, notamment : -les frais de repas annuels du personnel communal, des personnes âgées, des élus et dirigeants associatifs bénévoles ;

-les frais de restaurant engagés par le Maire dans l'intérêt des affaires de la Commune ;

-les achats de couronnes, gerbes, fleurs et menus cadeaux offerts à l'occasion d'évènements honorant la mémoire de personnes ayant œuvré pour la commune ou la célébration d'événements à caractères familiaux ou professionnels;

-les frais occasionnés pour l'achat de denrées nécessaires à la confection des vins d'honneur ou apéritifs lors de cérémonies officielles, de fêtes locales traditionnelles ou d'événements présentant un caractère de notoriété pour la commune;

-les frais découlant des actions ou des activités de relations publiques engagées par le Maire ;

-et plus généralement toutes dépenses engagées qui participent et contribuent au rayonnement et à la notoriété de la commune.

Ces dépenses seront imputées au compte Fêtes et Cérémonies (Art. 6232).

## BUDGET COMMUNAL

Approbation du Compte de Gestion 2000 établi par M BELLUOT Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2000 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2000;

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2000, compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2000 en ce qui concerne les différentes sections

budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2000, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition pour la taxe d'habitation, les taxes foncières ainsi que pour la taxe professionnelle, applicables à l'exercice 2001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire sans augmentation les taux votés en

2000 soit:

- Taxe Professionnelle.....24.68 % Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2001** 

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de Budget de la Commune pour Dénonges de Fenetiennement 7 200 142 F

•	Depenses de Fonctionnement / 390 143 F	
•	Recettes de Fonctionnement 7 390 143 F	
•	Dépenses d'Investissement 2 545 184 F	
•	Recettes d'Investissement	
Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé		
de Monsieur le Maire et en avoir délibéré accepte à		
l'unanimité le Budget Communal 2001.		

#### RENOUVELLEMENT DU C.I.P.D. DU CANTON DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne son représentant au sein du Comité Intercommunal de Prévention de la Délinquance :

M. Jean-Pierre MORIN Suppléante: Mme Marie LAURENT

#### EAU ET ASSAINISSEMENT

Approbation du compte de gestion de Monsieur BELLUOT Receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2000 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer : Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2000 ;

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2000, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2000 en ce qui concerne les différentes sections

budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2000, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2001. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire sans augmentation les montants votés en 2000 soit :

• prime fixe eau : ...... 50 F.

• prime fixe assainissement : ........... 5 F. Ces tarifs sont applicables à compter du 01/04/2001.

## **VOTE DU BUDGET 2001 EAU ET** ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Eau et Assainissement 2001.

Dépenses d'Exploitation ........... 712 979 F.

• Recettes d'Investissement...... 749 324 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le Budget 2001 Eau et Assainissement.

ASS. DES COMMUNES FORESTIERES

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'élire les délégués de la Commune au sein de l'Association des Communes Forestières. Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal de la Commune de Ste-Anastasie adhérent à l'Association des Communes Forestières du Var, a désigné : Délégué : M. Aristide JURAVER ;Suppléant : M. Alexandre ISTRIA pour la représenter au sein de cette association.

#### DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE STE-ANASTASIE

Vu l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale complété par l'article 41 de la loi sur l'administration territoriale de la République, ainsi que le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif au

M. le Maire informe l'assemblée communale que, conformément au texte en vigueur, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. est présidé par le Maire et comprend 4 à 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de 4 à 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein de Conseil d'Administration et d'élire ces représentants.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal:

-Fixe à quatre le nombre des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.; -Procède à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.. MMES Marie LAURENT, Yvonne BOCQUET, Rose-Marie BRETON et Claude MAROUZE se présentent et sont désignées pour cette fonction.

## CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE ET DE RECETTE POUR LES SPECTACLES, CULTURE, LOISIRS ET FESTIVITES.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer une régie d'avance et de recette destinée à faciliter les opérations de paiement et d'encaissement des spectacles et manifestations.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide : -l'institution d'une régie d'avance destinée au paiement des musiciens, acteurs, auteurs de spectacle et des manifestations ainsi qu'à la diffusion de l'information et une régie de recette destinée à l'encaissement des spectacles, des manifestations et des locations de locaux et matériels municipaux.

Cette délibération annule et remplace la délibération de régie d'avance et de recette en date du 30/04/1992.

#### REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES -TARIFS 2001

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour 2001 le montant de la redevance des ordures ménagères.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs pour 2001 de la façon suivante:

• Redevance des Ordures Ménagères par foyer : 850 F.

• Redevance des Ordures Ménagères pour le terrain de camping: 17 000 F.

#### PROJET DE BAIL AVEC France TELECOM MOBILES

Bail ordinaire pour un terrain nu.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que France Télécom Mobiles Itinéris nous propose l'installation d'une antenne relais destinée à améliorer la réception des réseaux de téléphone mobile.

Cette proposition tend donc essentiellement à satisfaire une demande largement exprimée dans la commune jusqu'à maintenant fort mal desservie en ce domaine.

La commune doit mettre à disposition un terrain cadastré parcelle n°384 Section D d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>, sis 5 Rue de la Colline, à France Télécom Mobiles, avec autorisation d'y édifier un poteau bois de 12 mètres de haut.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, pris connaissance du document et en avoir délibéré, autorise la mise à disposition du terrain cadastré n°384 Section D d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> sis 5 Rue de la Colline et autorise le Maire à signer le bail avec France Télécom Mobiles.

## INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS **AU MAIRE**

An application de l'article 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux de l'indemnité mensuelle des Adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée fixe ce taux à 40 % du taux maximum de celui du Maire tel que défini par l'article 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n°2000-295 du 05/04/00) à compter du 16 mars 2001.

• 1<sup>er</sup> Adjoint: M. Michel CUENOT Autre mandat exercé : Néant

2<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Marie LAURENT Autre mandat exercé : Néant

3 eme Adjoint: M. Alexandre ISTRIA Autre mandat exercé: Néant

• 4<sup>ème</sup> Adjoint : M. Aristide JURAVER Autre mandat exercé : Néant

• 5<sup>ème</sup> Adjoint : M. Roger SABATIER Autre mandat exercé : Néant

La dépense correspondante sera prévue au budget communal de chaque année.

### REGIME INDEMNITAIRE DU MAIRE

En application de l'article 2123 23.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi N°2000-295 du 05/04/00) le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux de l'indemnité de fonction mensuelle du Maire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée fixe ce taux à 43 % de l'indice 1015 de référence du traitement de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 16 mars 2001.

Nom du Maire : Jean-Pierre MORIN

Autre Mandat exercé : Néant

La dépense correspondante sera prévue au budget communal de chaque année.